



Budget 2025



Normand Dyotte
Maire



Mot du maire

Chers citoyens,

Au nom du conseil municipal, je vous présente le budget 2025 de la Ville de Candiac. Celui-ci a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil le 2 décembre dernier et il s'établit à 67 240 400 \$.

Notons d'abord que cette nouvelle année rime avec l'actualisation du rôle foncier. Celui-ci sera utilisé pour les années 2025-2026-2027 et reflète une augmentation de 44 % de la valeur totale du parc immobilier à Candiac. Je tiens toutefois à vous rassurer en vous rappelant que l'augmentation du rôle d'évaluation ne se traduit pas automatiquement par une hausse équivalente du compte de taxes. La Ville de Candiac s'assure de maintenir une gestion fiscale équilibrée grâce à une approche qui permet d'accueillir cette valorisation foncière, tout en ajustant le taux de taxation de manière juste et équitable.

En second lieu, cette année de planification financière est également concernée par la sanction du récent projet de loi 39 qui représente une réforme notable pour la fiscalité des municipalités du Québec. Par le biais de cette loi, les Villes bénéficient de mesures qui leur permettent un plus grand éventail de possibilités en matière de taxation, notamment en ce qui a trait à la catégorisation. Ainsi, pour mieux représenter la réalité foncière des habitations sur le territoire, la Ville de Candiac a choisi de subdiviser les immeubles selon leurs caractéristiques, modifiant entre autres les catégories du secteur résidentiel. Je vous invite à consulter les prochaines pages de cette publication afin de prendre connaissance de cet exercice qui permet un taux de taxation ajusté selon la valeur moyenne des unités. Pour 2025, le taux d'imposition résidentiel se situe entre 0,4455 \$ et 0,5229 \$ du 100 \$ d'évaluation selon le type d'habitation, en comparaison à celui de 2024 qui était de 0,6238 \$ pour toute habitation résidentielle confondue. L'augmentation annuelle est donc de 3,9 % en comparaison avec la dernière année.

Les prochaines années seront également marquées par des investissements majeurs dans nos infrastructures, notamment pour le traitement de notre eau potable et des eaux usées. En ce sens, d'importantes discussions se poursuivront avec nos partenaires, c'est-à-dire les Villes voisines. Ces travaux sont primordiaux afin d'assurer que notre Ville perpétue sa croissance responsable. D'ailleurs, ces travaux s'inscrivent dans le *Plan stratégique de développement 2018-2033*. L'amélioration de nos infrastructures en continu permet avant tout de garder le cap sur la modernisation et de construire le futur de notre ville, intelligemment. Soyez toutefois assurés que la qualité des services sera préservée malgré ces importants investissements prévus. La qualité de vie à Candiac est reconnue et continuera de l'être.

D'autre part, j'ai été très enchanté par l'annonce de l'intégration de la Ville de La Prairie au sein de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries. La consolidation des ressources humaines, matérielles et financières représente un partenariat non négligeable et impacte directement le budget de manière positive. L'optimisation des opérations permettra d'améliorer notre capacité d'intervention, en plus de représenter d'importantes économies.

Par ailleurs, je rappelle que la Ville accorde une importance particulière à la recherche de financement et de subventions dans le but d'acquiescer un maximum de ressources financières chaque année et de diminuer la charge fiscale. À titre d'exemple, cette année, la Ville de Candiac a reçu la confirmation de subventions totalisant environ 8,5 millions de dollars pour des projets en cours et à venir. Il s'agit d'un résultat exceptionnel qui s'explique notamment par la réponse favorable reçue en lien avec le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales pour le projet de l'Atelier 25.

Pour terminer, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons des vœux de bonheur, de santé et de réussite pour la prochaine année. Qu'elle soit parsemée d'accomplissements personnels ainsi que de beaux moments avec vos êtres chers!

Le maire,
Normand Dyotte

Charge fiscale moyenne 2025

Le projet de loi 39 (*Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives*) qui a été sanctionnée en décembre 2023 représente une vraie réforme pour la fiscalité des municipalités. Avec ce projet de loi, les Villes ont désormais accès à des mesures qui permettent davantage de possibilités de taxation sur le territoire, notamment en ce qui a trait à l'élargissement des taux variés de la taxe foncière puisqu'il est maintenant possible de créer leurs propres sous-catégories d'immeubles. Ainsi, la Ville de Candiac a choisi de créer deux nouvelles sous-catégories résiduelles soit la catégorie regroupant les maisons unifamiliales et celle regroupant les immeubles de trois logements et plus. Les immeubles de type « condo » ainsi que les duplex demeurent dans la catégorie résiduelle, comme par le passé. À titre informatif, la catégorie résiduelle comprend tous les immeubles qui ne sont pas compris dans les catégories « commercial », « industriel », « agricole » et « terrains vagues desservis ». Cet exercice se veut équitable et permet une augmentation annuelle de 3,9 % avec un taux de taxation ajusté selon la valeur moyenne par unité de logement de la catégorie.

Charge fiscale moyenne 2025

Par unité de logement d'une valeur moyenne

	Condo/Duplex*		Maison unifamiliale		3 logements +*	
	Budget 2025	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2024
ÉVALUATION MOYENNE SELON LA CATÉGORIE	439 978 \$	313 762 \$	853 202 \$	571 506 \$	252 799 \$	189 069 \$
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE - TAUX DU 100 \$ D'ÉVALUATION	0,4841 \$	0,6238 \$	0,4455 \$	0,6238 \$	0,5229 \$	0,6238 \$
TOTAL DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	2 130 \$	1 957 \$	3 801 \$	3 565 \$	1 322 \$	1 179 \$
COMPENSATIONS ET TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX RÉSIDENTIELS (montant fixe par unité)						
Eau	187 \$	187 \$	187 \$	187 \$	187 \$	187 \$
Eau - Piscine			50 \$	50 \$		
Matières résiduelles	291 \$	366 \$	291 \$	366 \$	291 \$	366 \$
TOTAL DES TARIFS	478 \$	553 \$	528 \$	603 \$	478 \$	553 \$
CHARGE FISCALE MOYENNE (excluant les taxes de répartitions locales)	2 608 \$	2 510 \$	4 329 \$	4 168 \$	1 800 \$	1 732 \$
AUGMENTATION ANNUELLE	98 \$		161 \$		68 \$	
	3,9 %		3,9 %		3,9 %	

* Valeur applicable pour une unité de logement. À titre d'exemple, un duplex comporte deux unités de logement.

Programme triennal d'immobilisation (PTI)

Le PTI est un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Ville prévoit réaliser ou initier au cours des prochaines années. Il s'agit d'un plan d'investissement qui met en perspective de nouveaux projets tout en assurant le maintien et la qualité des actifs municipaux. Au cours des trois prochaines années, Candiac prévoit investir plus de 347 100 523 \$ dont 46 538 233 \$ en 2025. Plusieurs de ces investissements se feront en collaboration avec des partenaires ou grâce à des subventions.

Il est à noter que l'adoption du PTI confirme ainsi l'intention du conseil municipal, mais ne constitue pas une obligation ou une garantie de réalisation puisqu'il ne s'agit pas d'une autorisation de dépenses.

Certains projets se feront, par exemple, sous réserve d'approbation gouvernementale et chaque projet doit d'abord être soumis au conseil municipal pour adoption.

Notons enfin que certains projets d'immobilisation inclus au PTI d'une année antérieure peuvent n'être réalisés que l'année suivante.

Pour 2025, voici les principaux investissements prévus :

- Aménagement de terrains de pickleball
- Pôle central - Réhabilitation des infrastructures souterraines sur le boulevard Montcalm Nord
- Reconstruction de surfaces de terrains de tennis au parc Montcalm
- Travaux de reconstruction - place Grieg
- Début des plans et devis concernant l'usine d'eau potable
- Prolongement de l'avenue Joubert
- Prolongement du boulevard de Sardaigne

Taux de taxes

• Taux de taxes foncières du 100 \$ d'évaluation

	2025	2024
Résiduel (dont condo/duplex)	0,4841 \$	0,6238 \$
Unifamilial	0,4455 \$	N/A
Trois logements et plus	0,5229 \$	N/A
Six logements et plus	N/A	0,6238 \$
Terrains vagues desservis	1,9364 \$	1,2476 \$
Commercial	1,9831 \$	2,3451 \$
Industriel	1,9845 \$	2,5000 \$
Agricole	0,4841 \$	0,6238 \$
Tarif eau - Commercial et industriel	187 \$	187 \$

Vous pouvez accéder en tout temps au rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 sous l'onglet *Finances et budget* du candiac.ca. La date de référence de ce rôle est le 1^{er} juillet 2023 selon les conditions du marché tel qu'il existait. L'augmentation totale du rôle correspond à 44,37 %. À noter que l'augmentation du rôle d'évaluation ne se traduit pas automatiquement par une hausse équivalente du compte de taxes. En effet, si le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés, les Municipalités ont la possibilité d'ajuster le taux de taxation pour tenir compte des variations globales des valeurs immobilières.

Revenus	2025	2024
Taxes	46 906 900 \$	41 762 000 \$
Tarification services	5 863 600 \$	6 475 700 \$
Services rendus	5 367 700 \$	4 930 400 \$
Païement tenant lieu de taxes	451 600 \$	453 300 \$
Autres revenus	1 981 100 \$	1 970 700 \$
Revenus d'intérêts	1 380 000 \$	730 000 \$
Revenus de mutation	3 250 000 \$	4 000 000 \$
Transfert	1 710 500 \$	1 210 500 \$
Subventions	329 000 \$	346 800 \$
Affectation de surplus	- \$	1 283 700 \$
TOTAL	67 240 400 \$	63 163 100 \$
ÉCART	4 077 300 \$ (+ 6,46 %)	

Dépenses	2025	2024
Administration générale	11 421 700 \$	10 478 000 \$
Sécurité publique	11 624 800 \$	10 687 800 \$
Transport (travaux publics)	10 009 600 \$	9 372 900 \$
Hygiène du milieu	10 666 500 \$	11 076 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	4 362 700 \$	3 524 500 \$
Loisirs et culture	8 051 700 \$	7 679 800 \$
TOTAL DES SERVICES MUNICIPAUX :	56 137 000 \$	52 819 500 \$
Service de la dette - intérêts, capital, fonds de roulement et affectations	11 103 400 \$	10 343 600 \$
TOTAL	67 240 400 \$	63 163 100 \$
ÉCART	4 077 300 \$ (+ 6,46 %)	

Nouveau rôle d'évaluation EN UN CLIC

Rendez-vous au candiac.ca pour consulter le rôle d'évaluation sous l'onglet *Finances et budget*.

Informations à retenir

Quand dois-je payer mes taxes?

POUR UN COMPTE DE TAXES DE 300 \$ OU MOINS

- Un seul versement : 6 février 2025

POUR UN COMPTE DE TAXES DE 301 \$ ET PLUS

- 1^{er} versement : 6 février 2025 • 2^e versement : 5 juin 2025*

* Il n'y aura pas de rappel pour le 2^e versement. Ainsi, afin d'éviter les frais d'intérêts et les pénalités de retard, nous vous suggérons d'utiliser les paiements en ligne et de programmer le 2^e paiement de taxes ou de joindre au 1^{er} paiement un chèque postdaté pour le 2^e versement.

Comment puis-je payer mes taxes?

PAR VOTRE INSTITUTION BANCAIRE

Au comptoir, au guichet automatique ou via le site Internet de votre institution. Pour chaque paiement, vous devez inscrire le numéro de matricule de 18 caractères (en haut à droite sur le coupon d'échéance). Prévoir un délai de traitement suffisant par votre institution financière afin que la date d'échéance soit respectée.

PAR LA POSTE

Faites parvenir vos chèques et coupons détachables à :

Ville de Candiac
a/s Service des finances
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac, J5R 3L8

EN PERSONNE

À l'hôtel de ville. Argent comptant, chèque ou carte de débit bancaire.

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30 (fermé de 12 h à 13 h)

Le vendredi, de 8 h 30 à 13 h

Vous pouvez aussi, en tout temps, glisser une enveloppe contenant vos chèques et coupons détachables dans la chute à courrier située à l'entrée principale de l'hôtel de ville.

PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, assurez-vous auprès de celui-ci que les paiements seront effectués au plus tard à la date d'échéance. Vous devez leur transmettre une copie de votre compte de taxes.

Que faire si j'ai déjà vendu ma propriété?

Si vous n'étiez plus propriétaire au 31 décembre 2024, vous devez nous retourner ce compte de taxes le plus tôt possible à l'hôtel de ville, à l'attention du Service des finances.

Mes taxes sont-elles déductibles d'impôt?

Il se peut que vous puissiez bénéficier d'un crédit d'impôt. Le cas échéant, le montant admissible sera indiqué sur votre compte de taxes à la section « subvention potentielle relative à la hausse de taxes municipales ». Si cette section n'apparaît pas sur votre compte, votre résidence n'est pas admissible. Veuillez conserver votre compte de taxes ou une copie que vous pourrez utiliser dans la préparation de votre déclaration de revenus puisqu'aucun reçu ne sera remis.



Note

Ce dépliant est un document d'information et en aucun cas il ne saurait remplacer le texte du règlement qu'il résume. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le règlement 1533, disponible à l'hôtel de ville. Seul le texte dudit règlement a une valeur légale.

Budget 2025 est une publication du Service des communications et relations avec le citoyen, ainsi que du Service des finances de la Ville de Candiac, distribuée en janvier 2025.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tirage : 8 000 copies

candiac.ca | finances@candiac.ca